

ST/NC/KT

Département de l'Aude
Canton De LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
AU DROIT DU N°29 AVENUE WILSON**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permission de voirie formulée par M. Eric LADRIERE, pour permettre des travaux de maçonnerie au n°29 avenue Wilson du jeudi 05 novembre au vendredi 04 décembre 2020,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Pour permettre l'exécution des travaux précités, deux places de stationnement seront neutralisées au droit du n°29 avenue Wilson pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : M. Eric LADRIERE se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, barrières et panneaux avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

ARTICLE 3 : M. Eric LADRIERE rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

ARTICLE 4 : MM. Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 26 octobre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,